

Création d'un fonds novateur pour le développement des enfants et des jeunes du Bas-Saint-Laurent

L'impact du partenariat COSMOSS reconnu

Le 28 février 2022 – La Démarche COSMOSS et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que la Fondation communautaire Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-Îles s'unissent dans la création d'un fonds de dotation pour soutenir le développement global des enfants et des jeunes. Cette initiative, une première pour les quatre partenaires, consolide à long terme l'action des organisations qui collaborent au sein de la Démarche COSMOSS. Un don de 5,7 M\$ de la Fondation Chagnon contribuera au démarrage de ce fonds.

Une importante marque de confiance pour COSMOSS

« Notre relation avec les partenaires de la Démarche COSMOSS est empreinte d'une grande confiance depuis de nombreuses années. Ces derniers ont toujours su garder le cap sur un seul et même but : celui de donner une chance égale à tous les jeunes d'atteindre leur plein potentiel et de leur offrir les meilleures conditions pour ce faire. Nous sommes heureux que notre soutien à cette action collective exceptionnelle porte fruit et de participer à cette initiative inspirante, novatrice et inscrite dans la durée », a souligné Mme Patricia Rossi, vice-présidente Partenariats à la Fondation Lucie et André Chagnon.

5,7 M\$ en région pour l'action collective envers les jeunes

M. Éric Forest, président de COSMOSS Bas-Saint-Laurent, a précisé que ce partenariat novateur permettra aux organisations de se concentrer sur la création de nouvelles initiatives en matière de développement des tout-petits, de réussite éducative, de saines habitudes de vie et d'intégration socioprofessionnelle des jeunes. « Il s'agit d'une reconnaissance importante de l'engagement exceptionnel des quelque 250 organisations impliquées activement dans notre région depuis bientôt 18 ans », a souligné M. Forest. « L'action en prévention fait une différence non seulement dans la vie des personnes, mais représente également des économies importantes pour la société », a-t-il ajouté. Selon un rapport de l'Administrateur en chef de la santé publique au Canada, publié en 2009, chaque dollar investi dans la santé et le développement de la petite enfance permet d'économiser jusqu'à 9 \$ en services de santé, sociaux et juridiques.¹

Un Fonds communautaire pour le Bas-Saint-Laurent

M. Pierre Harvey, président de la Fondation communautaire Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-îles, a profité de l'événement pour annoncer publiquement l'élargissement de sa mission et de son soutien à la région du Bas-Saint-Laurent. « Une fondation communautaire a comme mission de soutenir l'action collective et communautaire par la création de fonds de dotation qui génèrent des revenus de placements durables dans le temps. Il s'agit d'un beau moyen d'appuyer concrètement une cause qui nous tient à cœur », d'expliquer M. Harvey.

Une région qui prend soin de ses enfants

Selon M. Bertin Denis, président du Collectif régional de développement, il s'agit d'une annonce importante pour le CRD qui a toujours appuyé la Démarche COSMOSS. « Il est très stimulant de témoigner des changements apportés pour permettre aux enfants de vivre un parcours personnel

et scolaire enrichissant. Une région comme la nôtre qui prend soin de ses enfants, c'est un facteur indéniable de qualité de vie et d'attractivité. Encore une fois, le Bas-Saint-Laurent est la première région à bénéficier d'un tel partenariat. C'est une reconnaissance qui nous touche », a mentionné M. Denis. Géré par les huit préfets de la région, le CRD est l'organisme fiduciaire de la Démarche COSMOSS.

En bref

- Le fonds de dotation de 5,7 M\$, confié à la Fondation communautaire Gaspésie-Les-Îles, permettra de générer des revenus d'intérêts annuels. Ce fonds donne une perspective à long terme pour la poursuite de la mission de la Démarche COSMOSS.
- Uniquement au cours de la période 2020-2021, l'on recense près de 400 initiatives concertées ayant réussi à prévenir, par exemple, les troubles du langage chez les tout-petits, à augmenter la pratique de l'activité physique et de la lecture dans les familles ou à favoriser la réussite éducative des jeunes et leur intégration socioprofessionnelle.
- COSMOSS s'appuie sur l'engagement volontaire des réseaux de la santé et des services sociaux, du municipal, de l'éducation, de l'emploi, de la petite enfance et du milieu communautaire. Dans chacun des huit territoires de MRC, les partenaires adoptent des plans d'action concertés et conviennent de solutions pour relever collectivement des enjeux qui les préoccupent, qu'il s'agisse par exemple du temps d'écran, du soutien aux pratiques parentales ou encore de la santé mentale des jeunes. Ces plans bénéficient d'un soutien financier totalisant plus de 2 M\$ par année pour le Bas-Saint-Laurent.

¹ ADMINISTRATEUR EN CHEF DE LA SANTÉ PUBLIQUE (2009). Rapport sur l'état de la santé publique au Canada 2009: Grandir sainement – Priorités pour un avenir en santé, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 141 p.

-30-

Source :

Nancy Proulx

Agente régionale de communication

COSMOSS Bas-Saint-Laurent | Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Téléphone : 418 724-6440, poste 231

Mobile : 418 750-0003

À propos

La **Fondation Lucie et André Chagnon** a pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant à la mise en place de conditions favorables au développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec. Pour y parvenir, elle apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à agir de façon durable sur ces conditions.

La **Fondation communautaire Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les Îles** est une fondation publique qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie de son milieu en créant des fonds de dotation permanents qui supportent des causes de bienfaisance.

Le **Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent** est un organisme de planification et de concertation en matière de développement régional. Il agit pour et au nom de ses membres, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent.